

EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LA PRATIQUE DU VÉLO



ÉQUIPEMENT RÉGLEMENTAIRE

- 1 Pneux gonflés et en bon état
- 2 Freins efficaces
- 3 Feu et catadioptré blancs à l'avant
- 4 Feu et catadioptré rouges à l'arrière
- 5 Catadioptré sur les pédales (sauf pour les vélos de course)

ÉQUIPEMENT RECOMMANDÉ

- 6 Casque de protection
- 7 Gilet jaune fluo à bandes réfléchissantes
- 8 Sonnette
- 9 Réflecteur sur les roues